

DÉCISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE 2122.2
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° DEC25.06.16.53

Avenant n°2 au marché 2023-SERV07 - prestation de nettoyage de locaux communaux
Résiliation du marché à la demande du titulaire

Le Maire de la commune de BILLY-BERCLAU ;

VU

- L'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération du Conseil Municipal du N°2020.09.21.02 en date du 21 septembre 2020 portant délégation au Maire des attributions prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales ;
- La décision n°DEC23-06-10-71 du 6 octobre 2023 attribuant à la société ARCADE S.A. le marché n°2023-SERV07 relatif à des prestations de nettoyage de locaux communaux ;
- La décision n°DEC24-07-02-38 du 2 juillet 2024 approuvant l'avenant n°1 au marché ;

CONSIDÉRANT

- La demande de résiliation anticipée formulée par le titulaire par courrier en date du 10 juin 2025, faisant suite aux difficultés rencontrées dans l'exécution des prestations ;
- Que la commune a pris acte et accepté cette demande par courrier en date du 13 juin 2025, en se fondant sur les dispositions de l'article 40.1 du CCAG-FCS relatives à la résiliation pour difficultés d'exécution du marché ;
- La nécessité de formaliser cet accord par la signature d'un avenant de résiliation ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché n°2023-SERV07 avec la société ARCADE S.A., dont le siège social est situé 28-30 rue Jean Jaurès, 92800 PUTEAUX.

Article 2 : De préciser que cet avenant a pour objet de prononcer la résiliation du marché à la demande du titulaire, avec une date d'effet fixée au 27 juin 2025 au soir.

Article 3 : Que cette résiliation intervient d'un commun accord et n'entraîne le versement d'aucune indemnité ni l'application d'aucune pénalité pour l'une ou l'autre des parties.

Monsieur le Trésorier Municipal et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'appliquer la présente décision.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 16 juin 2025
Steve BOSSART, Maire

